

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-255902934-20211018-2021_20-DE

Délibération 2021-20 : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) : convention cadre entre le Syndicat Mixte Flandre et Lys et la Région des Hauts de France pour le portage du dispositif SARE du 01/01/2021 au 31/12/2023

REUNION DU 18 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 18 Octobre 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 11 Octobre 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Broutele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Delabre Aimé, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Boulet Elizabeth, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, D'Haudt Fabrice, Defevere Eddie, Deheele Marc, Fenet Stéphanie, Gressier Elisabeth, Jude Frédéric, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitpretz Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : Devos Joël (pouvoir à Gressier Elisabeth), Duquenoy Régis (pouvoir à Jude Frederic), Everaere Luc (pouvoir à Mametz Danielle)

Membre excusé : Gautier Antony

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Budget régional,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui a rendu possible la délivrance de Certificats d'économies d'énergie (ci-après « CEE ») dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande en énergie,

Vu l'article L221-7 du Code de l'Energie qui prévoit que la contribution à des programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la mobilité économe en énergies fossiles, peut donner lieu à la délivrance de CEE,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » qui institue le programme PRO-INFO-23 SARE à compter du lendemain de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu la délibération n°20170464 du Conseil régional du 18 mai 2017 fixant le cadre stratégique d'intervention régionale en faveur de l'habitat et du logement,

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le

SLO

Vu la délibération n°2019.00925 du Conseil régional du 21 mai 2019 relative à la mise en place de Guichets Uniques de l'Habitat en région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2019.02073 du Conseil régional du 21 novembre 2019 relative à l'adoption du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique en Hauts-de-France entre l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2020.00689 du Conseil régional du 31 mars 2020 relatif à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°2020.00636 du Conseil régional du 24 septembre 2020 approuvant les termes du Programme SARE (Service d'accompagnement pour la Rénovation Energétique),

Vu la délibération n°2020.02027 du Conseil régional du 14 novembre 2020 relative au principe de financement des programmes d'activités des Conseillers FAIRE Info Energie pour l'année 2021,

Vu la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement pour la Rénovation Energétique » conclue entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'ADEME, et les Obligés [EDF, Total Marketing France, SIPLEC (Groupe Leclerc) et ARMORINE (société de distribution de carburants et de lubrifiants)] signée le 22 janvier 2021,

Vu la délibération n°2021.00340 du Conseil régional du 9 février 2021 relative au financement des programmes d'activités des Conseillers FAIRE Info Energie pour l'année 2021,

Vu la délibération n°2021.00363 du Conseil régional du 25 mars 2021 adoptant les modalités de conventionnement avec les structures de mise en œuvre pour le déploiement du programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE) sur le territoire des Hauts-des-France,

Vu les statuts du SMFL et en particulier son article 2.2,

Vu la délibération n°2018-29 du 19 novembre 2018 validant la convention entre le Syndicat Mixte Flandre et Lys, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général Habiter Mieux

Vu la délibération 2020- 34 du 07 décembre 2020 validant la candidature au Guichet Unique de l'Habitat auprès de la Région des Hauts-de-France,

Vu la délibération 2021-18 du 09 juin 2021 validant la convention avec l'Adil du Nord 2021/2023 : Espace FAIRE dans le cadre du programme SARE

Sur rapport de Madame La Présidente,


Considérant le portage de l'Espace Faire,

Considérant le portage et la mise en place du Guichet Unique de l'habitat sur le territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Considérant le portage du Programme Habiter Mieux,

Considérant que la présente convention a pour objets :

- De massifier les réhabilitations énergétiques des bâtis de tertiaire)
- D'accompagner et de consolider ou compléter les dispositifs territoriaux existants sur notre territoire,
- D'assurer un service d'accueil du public dans le cadre du Guichet unique de l'Habitat en lien avec la conseillère FAIRE.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021 et
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le 
ID : 069-265902934-20211018-2021_20-DE

Cette convention cadre définit les objectifs de l'accompagnement auprès du public (à la fois pour l'Espace Faire et le SMFL), ainsi que les animations et actions à mettre en place sur le territoire.

Cette convention cadre définit les objectifs financiers pour une période de 3 ans (financement des actes, actions et animations du territoire).

Le Comité Syndical décide de :

- Valider la convention avec la Région des Hauts-de-France pour l'ensemble des missions reprises ci-dessus et conformément à la convention jointe.
- Autoriser Madame La Présidente à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre,
- Prévoir les crédits nécessaires au BP pour la durée de la convention (2021/2023).

Votants : 22

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck
- Monsieur le Président de l'Adil du Nord
- Messieurs les Présidents des Communautés de communes Flandre Intérieure et Flandre et Lys

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE**


Danielle MAMETZ

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-255902934-20211018-2021_20-DE

Délibération 2021-21 : Attribution des aides aux associations 2021 – 2^{ème} session**REUNION DU 18 OCTOBRE 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 18 Octobre 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 11 Octobre 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Delabre Aimé, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Boulet Elizabeth, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, D'Hautd Fabrice, Defevere Eddie, Deheele Marc, Fenet Stéphanie, Gressier Elisabeth, Jude Frédéric, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitpretz Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : Devos Joël (pouvoir à Gressier Elisabeth), Duquenoy Régis (pouvoir à Jude Frederic), Everaere Luc (pouvoir à Mametz Danielle)

Membre excusé : Gautier Antony

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys, et notamment sa compétence en matière d'appui à la Démocratie participative,

Considérant le budget 2021, pour lequel une enveloppe de 15 000 euros a été prévue dans le cadre des aides aux associations 2021

Vu la réunion de sélection du comité de gestion des aides aux associations du 2 septembre 2021,

Considérant que les projets des associations répondent aux critères définis pour cette année 2021,

Le Comité syndical décide:

D'attribuer des subventions dans le cadre des aides 2021 aux associations suivantes, en fonction des critères initiaux propres au dispositif :

Nom association	Projet	Montant validé
1) Association solidaire de mains en mains la Gorgue	Création d'un repair café et recyclage d'objets du quotidien	900€
2) l'Iris Bleue de Sailly sur la Lys	Programme d'actions sur la violence faite aux femmes et enfants	1000€
3) Association l'EPOPEE de Steenvoorde	Programmation d'un festival d'été sur Steenvoorde	700€
4) Association des fêtes et loisirs d'Oxelaëre	Fêtes d'inauguration du nouveau Géant du Village	1000€
5) Des paysages des jardins et des hommes Haverskerque	Aménagement d'un espace d'accueil des scolaires et public en groupe	1000€
6) Ci Sol citoyens solidaires de Bailleul	Animations et accompagnement solidaires auprès des migrants du centre de Bailleul	800€
7) Foyer rural d'éducation populaire de St Marie Cappel	Création d'ateliers couture (mise en route de cette activité)	800€
8) Association socio-éducative et culturelle des Flandres de Noordpeene	Création d'un conseil municipale de jeunes et ses premières actions sur l'année 2021	1000€
9) La maison de la bataille de Noordpeene	Edition d'un catalogue de la collection du musée	1000€
10) Ecole de musique intercommunale des Monts de Flandre de Boeschèpe	Création d'un orchestre avec les élèves de l'école de musique	1000€
TOTAL		9200 €

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du Syndicat Mixte Flandre et Lys

De dire que ces subventions seront versées aux associations sur l'année budgétaire 2021 sur présentation du bilan de l'action.

D'autoriser Madame la Présidente à signer les courriers d'attribution de subvention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants : 22
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

SLO


ID : 059-255902934-20211018-2021_21-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que
(Suivent les signatures)

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**


Danielle MAMETZ



Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le 
ID : 059-255902934-20211018-2021_21-DE

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le 
ID : 059-255902934-20211018-2021_22-DE

Délibération 2021-22 : Validation de la 2ème Tranche conditionnelle du Marché avec INHARI pour la mise en œuvre du PIG Habiter Mieux Flandre et Lys sur le budget 2022

REUNION DU 18 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 18 Octobre 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 11 Octobre 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Delabre Aimé, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Boulet Elizabeth, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, D'Haudt Fabrice, Defevere Eddie, Deheele Marc, Fenet Stéphanie, Gressier Elisabeth, Jude Frédéric, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitpretz Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : Devos Joël (pouvoir à Gressier Elisabeth), Duquenoy Régis (pouvoir à Jude Frederic), Everaere Luc (pouvoir à Mametz Danielle)

Membre excusé : Gautier Antony

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Le Comité Syndical,

Sur rapport de la Présidente,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys ;

Vu la délibération 2018-28 du comité syndical adoptée le 19 novembre 2018 qui valide l'attribution du marché portant sur le suivi/animation du programme d'Intérêt général Habiter mieux à Inhari et autorise madame la présidente du Syndicat Mixte Flandre et Lys de signer le marché ;

Vu la délibération 2019-22 du comité syndical du 14 octobre 2019 qui valide la mise en place d'une caisse d'avance dans le cadre du programme Habiter Mieux en Flandre et Lys ;

Vu la délibération 2019-23 du comité syndical du 14 octobre 2019 qui valide la requalification des objectifs « autonomie » du programme Habiter Mieux ;

Il est demandé au comité syndical de :

- fixer l'objectif de dossiers de réhabilitation à 130,
- de valider la 2ème tranche conditionnelle (entre le 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022) du marché de suivi animation avec INHARI, qui devra être notifiée à compter du 01/01/2022.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette décision.

Votants : 22

Suffrages exprimés :25

Pour : 25

Contre :0

Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur d'Inhari


**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE**


Danielle MAMETZ

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le 
ID : 059-255902934-20211018-2021_23-DE

Délibération 2021- 23 : Participation 2022 des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Flandre et Lys pour la mise en œuvre de la partie investissement (aide aux travaux) du Programme d'intérêt Général Habiter Mieux

REUNION DU 18 OCTOBRE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 18 Octobre 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 11 Octobre 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Delabre Aimé, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Boulet Elizabeth, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, D'Hautdt Fabrice, Defevere Eddie, Deheele Marc, Fenet Stéphanie, Gressier Elisabeth, Jude Frédéric, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitpretz Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : Devos Joël (pouvoir à Gressier Elisabeth), Duquenoy Régis (pouvoir à Jude Frederic), Everaere Luc (pouvoir à Mametz Danielle)

Membre excusé : Gautier Antony

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Le Comité Syndical,

Sur rapport de la Présidente,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys ;

Vu la délibération 2018-28 du Syndicat Mixte Flandre et Lys validant l'attribution du marché portant sur le suivi/animation du Programme d'Intérêt général Habiter mieux à Inhari et autorisant Madame la Présidente à signer ce marché ;

Vu la délibération 2019-22 du Syndicat Mixte Flandre et Lys validant la mise en place d'une caisse d'avance dans le cadre du programme Habiter Mieux en Flandre et Lys ;

Vu la délibération 2019-23 du comité syndical du 14 octobre 2019 qui valide la requalification des objectifs « autonomie » du programme Habiter Mieux ;

Vu la délibération 2020-24 du 7 octobre 2020 validant la tranche conditionnelle 1 du marché PIG Habiter Mieux avec l'opérateur INHARI ;

Considérant la convention entre le Syndicat Mixte Flandre et Lys et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général Habiter Mieux 2019/2022 ;

Considérant qu'il a été décidé au démarrage du programme d'abonder les aides aux travaux de l'ANAH par une aide de 1000 € par ménage ;

Considérant qu'il a été décidé de ne pas inclure cette aide émanant des collectivités membres du syndicat mixte dans leur montant de cotisation annuelle, afin de bien distinguer cette enveloppe au niveau du budget du SMFL.

Objectifs prévisionnels 2022	
130 dossiers maxi	Enveloppe 2022 : 130 000 € – CCFI (72,50 %, 104 258 habitants) = 94 250 € – CCFL (27,50 %, 39 541 habitants) = 35 750 €

Le Comité Syndical décide de :

- **Valider la demande de versement par les Communautés de Communes des dits montants selon le tableau ci-dessous :**
 - **Pour les 3 premiers trimestres 2022, versement d'une avance correspondant à 3/4 du montant les concernant durant le premier trimestre,**
 - **Versement du solde du montant dû à réception du bilan réalisé de l'enveloppe travaux 2022 du PIG « Habiter Mieux »**

	Versement au 1 ^{er} trimestre 2022	Solde
CCFI	Avance de 70 687.50 €	En fonction des dépenses engagées et dans la limite de 23 562.50 €
CCFL	Avance de 26 812.50 €	En fonction des dépenses engagées dans la limite de 8 937.50 €

- **Inscrire ces montants au budget 2022,**
- **Autoriser Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.**

Votants : 22
Suffrages exprimés :25
Pour : 25
Contre :0
Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE**


Danielle MAMETZ

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-255902934-20211018-2021_23-DE

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-255902934-20211018-2021_24-DE

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Délibération 2021-24 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe à temps non complet (17h50) suite à avancement de grade

REUNION DU 18 OCTOBRE 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Lundi 18 Octobre 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 11 Octobre 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Cottigny François-Xavier, Decoster Jean-Luc, Delabre Aimé, Durut Jocelyne, Duyck Joël, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Boulet Elizabeth, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, D'Haudt Fabrice, Defevere Eddie, Deheele Marc, Fenet Stéphanie, Gressier Elisa beth, Jude Frédéric, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitpretz Sylvain, Smal Eric

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : Devos Joël (pouvoir à Gressier Elisabeth), Duquenoy Régis (pouvoir à Jude Frederic), Everaere Luc (pouvoir à Mametz Danielle)

Membre excusé : Gautier Antony

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Le Comité Syndical,

Sur rapport du Président(e),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération 2012-24 du 09 juillet 2012, fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté en date du 03 mai 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion du syndicat mixte Flandre et Lys,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu ce qui précède,

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'autoriser l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (17.50 heures)**
- **De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au BP 2021 du syndicat mixte,**
- **De dire que parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif actuellement pourvu par l'agent, après avis du CTPI du CDG59,**
- **De modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
- **D'autoriser Madame La Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.**

Votants : 22

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck
- Centre de Gestion 59

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE**


Danielle MAMETZ